

## **Projet de convention de conseil et d'assistance juridico-financière pour le transfert des charges relatives à l'économie**

Rapporteur : Monsieur le Président

La Commission Economie du 12 Juin dernier, suite à la présentation par le Cabinet FCL des modalités juridico-financières possibles pour le transfert des ZAE susceptibles de relever de l'intérêt communautaire, proposait de confier à ce même cabinet une mission d'assistance pour mener à bien le transfert des zones d'activités.

Le Bureau du 15 Juin dernier a été informé de cette proposition.

Une inscription budgétaire au compte n°617-90 a été faite au BP 2001 pour diverses études relatives aux transferts de compétences en matière d'économie.

Le Cabinet FCL propose une convention de conseil basée sur le temps de travail passé au prix journalier de 6000 F HT (914,69 euros HT), et un forfait de 1000 F HT (152,45 euros HT) pour chaque déplacement.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer cette convention.**

Pour extrait conforme,

Le Président